

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 23/05/2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie AUDUREAU.

Secrétaire de séance : Henri RETAILLEAU

24-27-01 VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Monsieur Le Maire fait lecture des lettres de demande de subventions des différentes associations de Saint-Mars-La-Réorthe, ainsi que d'organismes divers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer ainsi qu'il suit les montants des différentes subventions.

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DIVERS	MONTANT
USESME	1 500 €
APEL ST MARS LA REORTHE	2 000 €
UNC/AFN ST MARS LA REORTHE	150 €
PELICANS GYM LES EPESES	120 €
ECOLE DE MUSIQUE	50 €
CAUE	40 €
FONDATION DU PATRIMOINE	75 €
TOTAL	3 935 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

